

# LES SOINS DE SANTÉ EN DANGER : UN DÉFI HUMANITAIRE MAJEUR

Je suis heureux de vous présenter notre module de formation en ligne intitulé « Les soins de santé en danger : le cadre juridique ».

**Quels problèmes spécifiques le projet « Les soins de santé en danger » aborde-t-il ?**

Le CICR a constaté, ces dernières années, un grand nombre d'incidents entravant la fourniture des soins de santé : attaques dirigées contre des ambulances, des hôpitaux, des infrastructures médicales, manque de respect à l'égard de médecins dans le cadre de leur travail, attaques contre des équipes de vaccination... La plupart de ces actes ne font pas seulement des victimes parmi les personnes directement visées ; ils touchent aussi l'ensemble de la communauté environnante. Le projet « Les soins de santé en danger » vise donc à atténuer cette violence en s'efforçant de responsabiliser les autorités mais aussi les fournisseurs de soins de santé, de les aider à assumer leurs rôles respectifs et à prendre les mesures nécessaires pour mieux protéger les personnels et structures de santé.

**En quoi ce module de formation en ligne sur le cadre juridique applicable aux soins de santé dans les situations de conflit armé et autres situations d'urgence est-il fondamental ?**

Ce projet s'adresse aux autorités, aux fournisseurs de soins de santé, aux universitaires. Notre objectif est de travailler avec eux à la formalisation de recommandations, au recensement des bonnes pratiques existantes pour prévenir la violence dirigée contre les soins de santé. L'idée est de réunir différents acteurs et de réfléchir ensemble à diverses thématiques, par exemple au cadre juridique national, aux rôles et responsabilités des personnels de santé, à la fourniture d'un service d'ambulance en situation d'urgence, etc., en vue d'établir une série de recommandations et, dans un deuxième temps, de travailler avec les parties concernées à la mise en œuvre de ces recommandations d'experts au niveau national. Cela fait partie du mandat confié au CICR et au Mouvement par la dernière Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2011.

Nous nous sommes très vite aperçus, dans le cadre du projet, qu'il fallait traiter deux aspects en parallèle. D'une part, il convient de déterminer dans quelle mesure le cadre national protège la fourniture des soins de santé dans les situations de conflit armé et autres situations d'urgence et intègre la notion d'éthique médicale, et si les normes internationales en matière de protection des soins de santé sont appliquées au niveau national. D'autre part - et c'est le second aspect -, il faut aussi s'assurer que les professionnels de santé comprennent le rôle et les responsabilités qui leur incombent dans les situations de conflit armé et autres situations d'urgence. Il s'agit donc à la fois de créer les conditions d'un environnement plus sûr, et de faire en sorte que les personnels de santé connaissent leurs droits et obligations et agissent en conséquence auprès de la communauté. Ce n'est qu'en travaillant simultanément sur ces deux aspects que l'on peut espérer amener toutes les parties prenantes à mieux comprendre l'importance de

respecter et protéger les soins de santé dans les situations de conflit armé et autres situations d'urgence.